

ETAT DES LIEUX ET LOI ALUR – MODULE 1

Classe Virtuelle - Niveau Initiation



PROGRAMME DE LA FORMATION

Logement vide ou logement meublé

Clauses du contrat
Documents indispensables
Durée du bail
Dépôt de garantie
Renouvellement du bail
Résiliation

Principes et étendue de la responsabilité contractuelle

Obligations du bailleur
Obligations du preneur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage
- Exposés suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants

REMARQUES

Pour toute question d'ordre logistique, notre équipe se tient à votre disposition au 01 84 79 43 50, teamecv@af2a.com
Pour toute question d'ordre pédagogique, vous pourrez recontacter votre formateur pendant 2 mois via cette adresse email : formateur@af2a.com pour lui poser une question portant sur le contenu de votre formation

REF : FFEDL1
DOMAINE : Assurances de dommages
Habitation
DURÉE : 2h30
MODALITÉ : Classe Virtuelle
NIVEAU : Initiation
FORMATEUR : Expert du domaine ayant
une véritable pratique terrain

PUBLIC :
Professionnels de l'immobilier, gestionnaires sinistres et toutes les personnes qui négocient ou gèrent des baux

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :
connaître les nouvelles règles pour établir un état des lieux et savoir les appliquer

PRÉREQUIS :
aucun

PRIX :
200 euros HT

PROCHAINES FORMATIONS

DATE